

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-14

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 8 juin 2022.